



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Présence du dioxyde de titane dans les produits médicamenteux

Question écrite n° 19237

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la suppression du très controversé dioxyde de titane. Cet additif alimentaire potentiellement cancérigène également nommé E171 va être supprimé des produits alimentaires dès janvier 2020 en raison de la dangerosité qu'il présente. Pourtant, le dioxyde de titane n'apparaît pas uniquement dans les produits alimentaires, on retrouve aussi la présence de cet additif dans un certain nombre de médicaments pelliculés. Par exemple, il est présent dans les comprimés de Princesps du Tamoxifène, notamment prescrits aux patientes en rémission d'un cancer du sein. La présence d'un additif soupçonné de dangerosité cancérigène dans des médicaments destinés à lutter contre le cancer est une situation particulièrement alarmante. Par ailleurs, de récentes études menées par l'INRA sur le dioxyde de titane démontrent qu'il présente un risque important vis-à-vis du système immunitaire, et qu'il apparaît particulièrement nocif pour la santé. C'est pourquoi elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur la préoccupante question liée à l'existence du dioxyde de titane dans nombre de produits médicamenteux, et comment il entend répondre aux risques que cela représente pour la santé publique.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19237

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2019](#), page 4020

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)